

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 16 novembre 2020

LES VIOLENCES CONJUGALES ENREGISTRÉES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ EN 2019

Retrouvez la publication [ici](#).

Valérie Bernardi et Safiedine Hama (SSMSI)
Interstats Info rapide n°15, SSMSI, paru le 16 novembre 2020

D'après l'enquête *Cadre de vie et sécurité*, en moyenne annuelle sur la période 2011 à 2018, 295 000 personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire se sont déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint. Parmi celles-ci on dénombre 72 % de femmes (soit 213 000).

Ces violences conjugales sont peu fréquemment suivies de plaintes, en particulier lorsqu'il s'agit d'agressions à caractère sexuel.

En 2019, au niveau France entière (y compris les collectivités d'outre-mer), les forces de sécurité ont enregistré un peu plus de 142 000 victimes de violences commises par leur partenaire (soit une hausse de 16 % sur un an), dont près de 126 000 femmes. Cette hausse conforte un possible effet positif du Grenelle des violences conjugales qui s'est déroulé du 3 septembre au 25 novembre 2019, lequel a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité. Il s'agit majoritairement, comme en 2018, de violences volontaires ayant entraîné ou non une incapacité totale de travail. Globalement, les proportions des violences volontaires par conjoint restent relativement stables d'une année sur l'autre parmi les délits enregistrés par la Police et la Gendarmerie nationale. Le Doubs se distingue particulièrement pour le niveau des violences conjugales enregistrées (comme en 2018). Il est suivi, mais à un niveau moindre, par la Côte-d'Or, les Côtes-d'Armor et la Seine-Saint-Denis. En revanche la Corse et la Creuse enregistrent les plus faibles taux de violences conjugales enregistrées.

Selon l'étude de la Délégation aux victimes, les morts violentes au sein du couple ont concerné 173 victimes en 2019 (contre 149 en 2018), majoritairement des femmes (146 contre 121 en 2018).

DEUX ANS D'OUTRAGES SEXISTES ENREGISTRÉS PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ

Retrouvez la publication [ici](#).

Valérie Bernardi, Safiedine Hama et Florence Roux (SSMSI)
Interstats Info rapide n°16, SSMSI, paru le 16 novembre 2020

Deux ans après la promulgation d'une loi créant des infractions spécifiques, 1 746 infractions d'outrages sexistes ont été enregistrées en France par les forces de sécurité : 1 004 entre le 1er août 2019 et le 31 juillet 2020 et 742 sur la même période un an plus tôt.

Il s'agit le plus souvent d' "outrages sexistes portant atteinte à la dignité ou créant une situation intimidante, hostile ou offensante imposée à une personne" : ils représentent 65 % des outrages sexistes depuis la promulgation de la loi.

La répartition des différents types d'infractions pour outrages sexistes enregistrées par les forces de sécurité est relativement stable d'une année sur l'autre.

Les régions qui enregistrent le plus d'infractions d'outrages sexistes sont les Hauts-de-France, l'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme l'année précédente.

À propos du SSMSI

Le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, au ministère de l'Intérieur. Il a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public. Le SSMSI respecte à ce titre un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Comme les autres membres du service statistique public, son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis), et son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>

https://twitter.com/Interieur_stats